



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

assistants dentaires

Question écrite n° 112645

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les inquiétudes et les attentes des assistantes dentaires. Le "rapport sur l'opportunité et les modalités d'inscription des assistantes dentaires dans le code de la santé publique", établi en juillet 2010, émet plusieurs recommandations ; notamment, garantir la mise à niveau d'un nombre défini d'assistantes dentaires en matière de formation à la prévention et à l'hygiène bucco-dentaire, de manière à pouvoir reconnaître la profession d'hygiéniste dentaire en cas d'amélioration insuffisante de l'indice CAO (carriée, absente, obturée) dans la population. Cette mise à niveau permettrait aux assistantes dentaires une avancée notable en matière d'extension des tâches. Les assistantes dentaires souhaiteraient savoir où en est la mise en oeuvre de cette recommandation. Il le remercie de bien vouloir l'informer à ce propos.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112645

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6831

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)